



Union Sarlat Natation 24

Siège Social : Foncène

24250 CENAC ET ST JULIEN

Tél : 06 86 87 23 81 / 06 25 36 65 41

E-mail : unionsarlatnatation24@gmail.com ; Site : <https://www.unionsarlatnatation24.com>



Cénac, le 04 janvier 2022

Votre association, **Union Sarlat Natation 24**, vous invite à assister à l'Assemblée Générale le

Samedi 22 janvier 2022 à 17 heures OO
Salle des Fêtes de Proissans – 24200 PROISSANS

**Lieu, horaire et modalités pourront être modifiés
en fonction des conditions sanitaires**

Suivez les informations sur l'AG et le club sur notre site internet

<https://www.unionsarlatnatation24.com> et/ou sur Facebook

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2021 et Elective

A/ Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

1. Feuille de présence, procurations - vérification du quorum
2. Introduction de la coprésidence
3. Rapport moral de l'exercice 2021
4. Rapport financier de l'exercice 2021 et budget prévisionnel 2022
5. Adoption du compte de résultat 2021 et du budget prévisionnel 2022
6. Rapport des commissions sportives (ENF, Compétition, Loisirs, Adultes)
7. Rapport de la commission animation
8. Rapport de la commission sponsors / partenaires
9. Points divers : cotisations, planning, calendrier des compétitions, animations, représentation départementale, formations, stage de pâques, challenge, rencontre de clôture, piscine couverte
10. Questions diverses

B/ Assemblée Générale Elective des postes à pourvoir

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Présentation des membres démissionnaires du Comité Directeur
3. Présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur
4. Élection des membres au Comité Directeur à bulletin secret
5. Proclamation des résultats définitifs
6. Élection par le Comité Directeur de son bureau à bulletin secret
7. Proclamation des résultats définitifs

RAPPEL

Les statuts prévoient le renouvellement par tiers du Comité Directeur. Les membres sortants sont ceux porteur de la lettre C.

Sont ainsi démissionnaires :

- M. Fabrice VEYSSIERE
- Mme Evelyne BLAYA (lettre A – oubli de l'ag 2020)

Les membres sortants sont rééligibles.

Ils doivent faire acte de candidature pour être réélus.

Appel à candidature et dépôt des candidatures pour les postes à pourvoir par courrier ou par mail avant le 15 janvier 2022.

Si des personnes sont démissionnaires autre que celles de la lettre C : nous le faire savoir par courrier ou par mail avant le 15 janvier 2022.

Est électeur à l'Assemblée Générale tout membre adhérent et membre encadrant de plus de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de sa cotisation.

Est éligible au Comité Directeur toute personne de plus de 16 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation.

Toutefois les trois quarts au moins des sièges du comité directeur devront être occupé par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Le vote par procuration est autorisé, chaque membre ne pouvant détenir plus de 2 pouvoirs nominatifs.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation parentale ou de leur tuteur.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée du samedi 22 janvier 2022 et si vous êtes électeur, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. A cet effet, une formule de pouvoir vous sera adressée à votre demande. Celle-ci complétée et signée devra être remise à votre mandataire.

Si le quorum pour la validité des délibérations n'a pas été atteint. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans un minimum de six jours pour délibérer quelque soit le nombre des membres présents. Cette convocation se fera par voie de presse et/ou par mail.

Comptant sur votre présence, recevez nos sincères salutations.

Le Coprésident
S. MOREAUD

